Form 1	Formule 1
(Section 5)	(Article 5)

I,	, do solemnly	Je soussigné,,
swear that I will faithfully disch	arge my duties as a	déclare sous serment que je remplirai fidèlement mes
under the Northern Manitoba Population Determination Regulation under The Northern Affairs Act and I will not without due authority disclose or make known any matter or thing that comes to my knowledge as a result of my duties.		fonctions à titre de conformément au Règlement sur le recensement de la population du nord du Manitoba pris en application de la Loi sur les Affaires du Nord, et je m'engage à ne révéler ni à faire connaître, à moins d'en avoir été dûment autorisé, aucune des informations qui seront portées à ma connaissance dans le cadre de mes fonctions.
SWORN/AFFIRMED before me at the of in the Province of Manitoba, the day of, 19)	ATTESTÉ/DÉCLARÉ devant) moi dans le (la)) d dans la) province du Manitoba) le 19)
A Commissioner for Oaths in and for the Province of Manitoba.		Commissaire à l'assermentation du Manitoba.
My commission expires on		Mon mandat se termine le